

Flonn (3)

Thème 5	L'entreprise face au risque 523. Assumer le risque 523-1. Notions de dommage, réparation et responsabilité
Compétences	Identifier la nature juridique de la responsabilité dans une situation donnée Analyser une situation de dommage

La SARL FLONN est une entreprise spécialisée dans la restauration événementielle. Elle propose ses services pour des réceptions privées (Pacs, mariage, baptême, ...) et d'entreprises (table d'affaires, vernissage,...).

Son gérant, M. Ducas a choisi d'augmenter son chiffre d'affaires en développant l'activité de son site Internet (www.besoindunchef.com) à partir duquel les clients ont la possibilité de passer leurs commandes selon différentes formules (menus préétablis ou personnalisés).

L'entreprise se distingue par sa démarche éco-citoyenne (produits issus de l'agriculture biologique, conditionnements recyclables, norme ISO 14 001) et son engagement pour la qualité de ses produits. Concernant ce dernier point, M. Ducas a décidé de mettre en place un contrôle drastique du processus de production. Ainsi, chaque commande fait l'objet d'un traitement informatisé grâce à un progiciel de traçabilité alimentaire (PTA) qui permet de vérifier à tout moment les éléments de sécurité alimentaire et d'établir avec précision le numéro de la commande, le nom du client, l'origine des produits, la date et l'heure de réalisation des repas, ainsi que l'identité de l'agent les ayant confectionnés. Un système de vidéo surveillance est également installé dans l'atelier de préparation des commandes.

L'association « Le Jardin Bio » dont le but est de prodiguer des conseils dans la réalisation de potagers biologiques en zone urbaine a décidé d'organiser une manifestation pour fêter ses 10 ans d'existence. A ce titre, tous les membres de l'association ont été conviés à une journée festive. Mme Herbeval, présidente de l'association, a passé à cette occasion une commande d'un repas bio sur le site « besoindunchef.com » pour un montant de 2 300 €.

Deux jours après le repas organisé par l'association « Le Jardin Bio », M. Ducas reçoit un coup de fil de l'assureur de sa société. Ce dernier lui signale qu'une déclaration de sinistre vient de lui parvenir de la part de la compagnie d'assurance de Mme Herbeval. Selon le constat rédigé par Mme Herbeval et M. Luthrin, employé de la SARL en tant que livreur, ce dernier a endommagé le véhicule personnel de Mme Herbeval alors qu'il reculait au moment de livrer la commande à l'association « Le Jardin Bio ». Celui-ci s'était bien gardé de prévenir M. Ducas de cet incident. M. Ducas s'interroge sur son éventuelle responsabilité.

En tant qu'assistant(e) de M. Ducas, vous devez traiter la situation juridique suivante, à l'aide de vos connaissances et de la documentation annexe jointe.

Annexe Extrait de l'arrêt rendu le 12 mai 2011 par la 2^{ème} chambre civile de la Cour de Cassation

« Vu l'article 1384, alinéa 5, du code civil [...]

Le commettant ne s'exonère de sa responsabilité de plein droit que si son préposé a agi hors des fonctions auxquelles il était employé, sans autorisation et à des fins étrangères à ses attributions ».

Travail à faire :

Dans une note argumentée à destination de M. Ducas :

- 1. Qualifier la nature de la responsabilité compte tenu de la nature du dommage.**
- 2. Présenter le raisonnement juridique qui permet de déterminer les responsabilités engagées et les cas d'exonération possibles.**